

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 163

présenté par
M. Tuaiva, M. Pancher, M. Jégo et M. de Courson

ARTICLE 66

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Une stratégie nationale de développement de la filière énergie thermique des mers est également élaborée, notamment en Polynésie française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La filière des énergies marines doit être davantage exploitée.